



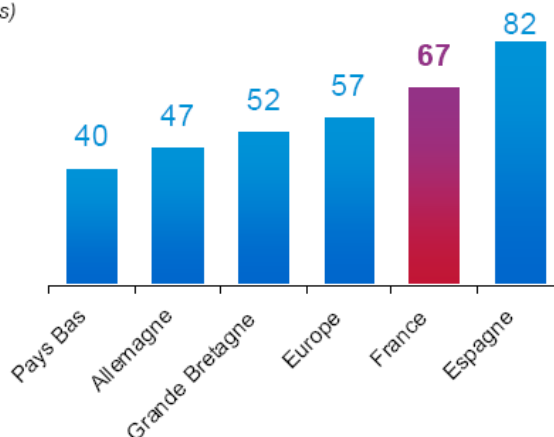
4. Réduire les délais de paiement entre entreprises

Réduire les délais de paiement favorise le développement des PME, en desserrant la contrainte financière qui s'applique à elles et en améliorant leur fonds de roulement.

Avant la loi de modernisation de l'économie, les délais de paiement étaient un sujet majeur pour la vie des entreprises. Les délais de paiement en France étaient nettement supérieurs à la moyenne européenne (67 jours contre 57 jours).

Délais de paiement moyens en Europe

(en nombre de jours)



Conscients de ces enjeux Christine LAGARDE et Hervé NOVELLI avaient réuni l'Observatoire des délais de paiement dès le 13 septembre 2007 pour créer les conditions d'une baisse durable des délais paiement.

« Le passage d'un délai de paiement de 68 jours à 57 jours permet de dégager 4 milliards d'euros de trésorerie supplémentaire pour les entreprises, 4 milliards d'euros qui peuvent être investis directement dans la production »

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services



CE QUE DIT LA LOI

Plafonner les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ; renforcer les sanctions en cas de dépassement de ce délai.

La réforme est progressive, chaque entreprise doit se mobiliser afin d'améliorer ce domaine.

Quelles étapes ?

(1) un plafonnement fixé par la loi de modernisation de l'économie à 60 jours afin de rattraper la moyenne européenne, (2) une phase de négociation secteur par secteur pour réduire encore davantage les délais de paiement et (3) une possible nouvelle intervention législative en cas d'échec des négociations.

Le calendrier de la réduction des délais de paiement est ainsi précis, progressif et contraignant.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les délais de paiement entre entreprises sont plafonnés à 60 jours (ou 45 jours fin de mois). Le délai de 60 jours commence à courir à la date d'émission de la facture. Les entreprises peuvent retenir comme point de départ la date de réception des marchandises par accord interprofessionnel.

Sanctions et pénalités de retard

Les pénalités sont exigibles en cas de retard de paiement. Elles sont renforcées pour être plus dissuasives : le taux plancher des pénalités de retard passe de 1,5 fois le taux d'intérêt légal à 3 fois. Avec la loi, tout délai de règlement supérieur au délai maximal prévu par la loi est désormais abusif. Toute personne intéressée peut faire valoir cette disposition devant le juge civil.

Délai de paiement maximum dérogatoire

A titre exceptionnel, il peut être accordé temporairement à certains secteurs ayant conclu des accords interprofessionnels. En effet, le plafonnement à 60 jours peut dans certains cas engendrer des difficultés d'adaptation pour certains secteurs, comme l'automobile qui a un cycle d'exploitation lent avec des stocks importants et diversifiés.

Quelles conditions pour la dérogation temporaire ?

Il faut répondre à trois conditions : motiver le dépassement du délai légal par des raisons économiques objectives et spécifiques au secteur, prévoir dans l'accord spécifique la réduction progressive du délai rogatoire vers le délai légal, et limiter la durée de la dérogation, qui ne peut dépasser le 1^{er} janvier 2012.



LA LOI EN PRATIQUE



Réduire les délais de paiement



Michel, chef d'entreprise, accorde des délais de paiement à ses clients, estimés en moyenne à 75 jours. L'argent dû par ses clients correspond donc à un crédit clients. Le décalage entre les dépenses engagées chaque mois et l'encaissement des factures à 75 jours implique donc que Michel mobilise une grande part de sa trésorerie pour poursuivre son activité. En réduisant les délais de paiement et donc l'argent immobilisé, Michel pourra améliorer la santé financière de son entreprise. La réduction du délai de paiement aura un impact positif sur la trésorerie de Michel, et son besoin en fonds de roulement. Il pourra investir dans l'achat d'une nouvelle machine.